

- 2 JAN. 2019



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°312/2018

**OBJET : Budget Primitif
2019**

Membres : 18

Présents votant : 7

Pouvoirs : 7

L'an deux mille dix sept, et le 18 décembre 2018

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Irène TOLLERET, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Laure ROBERT, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

La Présidente, suite au Débat d'Orientation Budgétaire de la séance du comité syndical du 20 novembre 2018, présente le budget primitif pour l'exercice 2019. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de 377 601.18€, répartis comme suit :

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011	109 768.83 €	013	500.00 €	20	1 000.00 €	10	100.00 €
012	262 044.00 €	70	1 334.00 €	21	4 488.35 €	040	5 388.35 €
65	150.00 €	74	374 787.18 €				
67	250.00 €	75	980.00 €				
042	5 388.35 €						
TOTAL	377 601.18 €		377 601.18 €		5 488.35 €		5 488.35 €

Affichée le :

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable sur le budget présenté,
DECIDE d'adopter le budget 2019.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault, le 18 décembre 2018

La Présidente

Marie PASSIEUX